



**NOTICE OF AMENDMENT
AVIS DE MODIFICATION**

**NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU
CHMNB**

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Eric Pelletier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 6.2.g.	PAGE NO. / N° DE PAGE : 8
CURRENT WORDING: NOUVEAU	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : g. Les suspensions émises dans le cadre de la politique d'examen des vidéos ne doivent pas faire l'objet d'une audience.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Préciser que les décisions prises dans le cadre de la politique d'examen des vidéos sont définitives.	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					



**NOTICE OF AMENDMENT
AVIS DE MODIFICATION**

**NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU
CHMNB**

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Eric Pelletier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 15.11.d.	PAGE NO. / N° DE PAGE : 15
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Pendant la 1re et la 2e année, 20 matchs modifiés sont autorisés, à compter du 15 décembre pour toute structure de match modifié en vue d'un jamboree.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Pendant la 1re et la 2e année, 20 matchs modifiés sont autorisés, à compter du premier vendredi de décembre, 15-décembre pour toute structure de match modifié en vue d'un jamboree.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Offrir de la flexibilité aux associations lorsqu'elles organisent des jamborees.	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



**NOTICE OF AMENDMENT
AVIS DE MODIFICATION**

**NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU
CHMNB**

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Eric Pelletier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 15.12	PAGE NO. / N° DE PAGE : 18
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Programme M11 de HNB Maximum de 45 matchs par saison, y compris tous les matchs de tournoi et les matchs hors concours, mais à l'exclusion des séries éliminatoires de la ligue et de la province.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Programme M11 de HNB Maximum de 45 50 matchs par saison, y compris tous les matchs de tournoi et les matchs hors concours, mais à l'exclusion des séries éliminatoires de la ligue et de la province.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Augmenter la flexibilité en prenant en compte les tournois et les séries éliminatoires.	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Ian Donald	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Richard Hawkes
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 15.13	PAGE NO. / N° DE PAGE : 16
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : NOUVEAU	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Classification des équipes M11 Lignes directrices pour l'inscription des équipes : Les nombres suivants sont basés sur le nombre total d'inscriptions de l'association au niveau M11 Équipes AA : <ul style="list-style-type: none">- 1 équipe AA pour 60 joueurs (avec une flexibilité de +/- 10 joueurs).- Maximum de 3 équipes AA par association. Équipes A : <ul style="list-style-type: none">- Pour 24-59 joueurs (avec une flexibilité de +/- 10 joueurs). Règles générales : <ul style="list-style-type: none">- Les associations doivent avoir des équipes A et AA en fonction du nombre de joueurs.- Les équipes supplémentaires sont optionnelles.- Si des associations se regroupent pour former une équipe A ou AA, les inscriptions des associations seront utilisées pour déterminer le classement.	

Cas spéciaux :

1. Des équipes M11 AA/A/B peuvent être formées avec des associations voisines, si les associations n'atteignent pas le nombre minimum d'inscriptions. L'approbation finale des équipes sera donnée par le directeur de district local en consultation avec les conseils d'administration des deux associations.
2. Les associations peuvent demander à jouer au plus haut niveau sans satisfaire aux exigences en matière de nombre de joueurs. Les demandes sont faites auprès du directeur de district local.
3. Plus d'une équipe dans la même division est autorisée, mais les équipes doivent être équilibrées. (Ceci remplace les règles de la ligue)
4. Si aucune équipe M11 AA n'existe dans leur district, les joueurs peuvent être transférés dans un autre district.
5. Il est recommandé que pas plus de 50% des équipes d'une association ne soient au niveau récréatif. Les exceptions doivent être approuvées par le directeur de district local.

RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT :

Fournir des règles claires pour la structure des programmes de compétition des moins de 11 ans.

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :**DATE :**



**NOTICE OF AMENDMENT
AVIS DE MODIFICATION**

**NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU
CHMNB**

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Ian Donald	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Richard Hawkes
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 15.13.b.	PAGE NO. / N° DE PAGE : 16
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : NOUVEAU	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : b. Les joueurs pourront être transférés à une association voisine si leur association domicile n'offre pas le niveau M11AA. Si le joueur ne réussit pas à faire partie de l'équipe M11AA, il retourne à son association domicile, si celle-ci offre un programme de niveau compétitif.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Fournir des règles claires pour la structure des programmes de compétition des moins de 11 ans.	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



**NOTICE OF AMENDMENT
AVIS DE MODIFICATION**

**NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU
CHMNB**

MOVED BY / PROPOSÉE PAR :	SECONDED BY / APPUYÉE PAR :
Tina Sewell	Richard Hawkes
SECTION NO. / N° D'ARTICLE :	PAGE NO. / N° DE PAGE : 27
19.4.c	
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL :	
<p>Dans les associations de hockey féminin, les joueuses qui en sont à leur première ou deuxième année dans une division peuvent aussi s'affilier dans une catégorie plus élevée dans leur division ou dans la division suivante au hockey féminin.</p>	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ :	
<p>Les joueuses inscrites dans des associations de hockey féminin qui sont des joueuses de première ou de deuxième année dans une division peuvent également s'affilier à une catégorie de hockey féminin plus élevée au sein de leur division ou à la division de hockey féminin suivante. Les joueuses mixtes ne peuvent pas s'affilier à des équipes d'associations de hockey féminin. Les joueuses d'associations de hockey féminin ne peuvent pas s'affilier à des équipes mixtes d'associations.</p>	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT :	
<p>Pour clarifier les règles d'affiliation de hockey féminin - les joueuses mixtes souhaitant jouer avec des associations de hockey féminin et les joueuses d'associations de hockey féminin souhaitant jouer avec des équipes mixtes doivent suivre les règles de double inscription.</p>	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Eric Pelletier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 19.4.f.	PAGE NO. / N° DE PAGE : 27
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : <p>Les joueurs inscrits à l'alignement d'une équipe de niveau C ne peuvent s'affilier qu'à des équipes de niveau compétition qui font partie de leur club communautaire. Si un club communautaire n'a pas d'équipe de compétition dans cette division, les joueurs peuvent s'affilier à une équipe de compétition d'un club communautaire voisin.</p> <p>Au cas par cas et à la discrétion du directeur de district de la région; un joueur de niveau C dont l'association n'a pas d'équipe compétitive dans une catégorie supérieure au sein de son association, peut accorder la permission au joueur compétitif de s'affilier à une équipe «C» dans une division supérieure. Une telle affiliation doit avoir l'approbation écrite finale du président du hockey mineur de HNB et déposée avec le directeur exécutif de HNB.</p>	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : <p>Les joueurs inscrits à l'alignement d'une équipe de niveau C ne peuvent s'affilier qu'au sein de l'association à laquelle ils sont inscrits. des équipes de niveau compétition qui font partie de leur club communautaire. Si un club communautaire n'a pas d'équipe de compétition dans cette division, les joueurs peuvent s'affilier à une équipe de compétition d'un club communautaire voisin.</p>	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : <p>Fournir un règlement clair afin que les joueurs s'affilient au sein de leur association à domicile.</p>	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					



**NOTICE OF AMENDMENT
AVIS DE MODIFICATION**

**NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU
CHMNB**

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Eric Pelletier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 21.1.a.	PAGE NO. / N° DE PAGE : 31
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL :	
<p>Pour toute équipe voyageante; tout match hors-concours relevant de HNB qui n'est pas prévu au calendrier de ligue ou des éliminatoires doit être approuvé au moyen d'une autorisation électronique de voyage; ou pour toute équipe qui est hôte d'un match qui est hors concours ou qui n'est pas prévu au calendrier de ligue, doit avoir un formulaire de sanction approuvé de leur Association de hockey mineur, président de ligue, directeur de district ou personne désignée. La demande doit être déposée auprès du directeur de district du CHMNB concerné au moins deux jours ouvrables avant la date du match.</p>	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ :	
Supprimer	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT :	
<p>Les permis de voyage ne sont nécessaires que pour les compétitions hors province - la procédure est décrite à la section 21.0(a).</p>	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					



**NOTICE OF AMENDMENT
AVIS DE MODIFICATION**

**NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU
CHMNB**

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Eric Pelletier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 21.1.b	PAGE NO. / N° DE PAGE : 31
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL :	
<p>Toutes les demandes relatives aux tournois et jamborees de la commision du Hockey Élite doivent être soumises à HNB sur la formule prescrite avant l'assemblée générale annuelle du CHMNB, lesquelles doivent être approuvées par le président de la commission du Hockey Élite avant le 30 juin. Toute demande doit être accompagnée des droits prévus conformément à la politique financière de HNB. Les demandes soumises en retard peuvent être considérées par le président de la commission du Hockey Élite.</p>	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ :	
Supprimer	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT :	
Modification – Les politiques du hockey d'élite sont mentionnées dans le manuel des opérations du hockey d'élite.	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Eric Pelletier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 22.1	PAGE NO. / N° DE PAGE : 31
<p>CURRENT WORDING:</p> <p>Les demandes relatives aux tournois et jamborees doivent être soumises sur la formule prescrite avant Les activités non approuvées à cette date ne pourront l'être que sur réception de la demande d'adhésion au CHMNB, à la condition que le tournoi ou le jamboree n'entre pas en conflit avec un autre tournoi ou jamboree déjà approuvé. Toute demande doit être accompagnée des droits prévus conformément à la politique financière de HNB. Le CHMNB enverra à toutes les associations et à tous les clubs, avant le 30 septembre chaque année, une liste de tous les tournois et jamborees approuvés.</p>	
<p>PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ :</p> <p>Les demandes relatives aux tournois et jamborees doivent être soumises sur la formule prescrite avant le 1er septembre. l'assemblée générale annuelle du CHMNB, lesquelles doivent être approuvées par le Comité de direction du CHMNB avant le 30 juin. Les activités non approuvées à cette date ne pourront l'être que sur réception de la demande d'adhésion au CHMNB, à la condition que le tournoi ou le jamboree n'entre pas en conflit avec un autre tournoi ou jamboree déjà approuvé. Toute demande doit être accompagnée des droits prévus conformément à la politique financière de HNB. Le CHMNB enverra à toutes les associations et à tous les clubs, avant le 30 septembre chaque année, une liste de tous les tournois et jamborees approuvés.</p>	
<p>RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT :</p> <p>Modification – refléter les pratiques actuelles</p>	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Eric Pelletier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 22.7 b.	PAGE NO. / N° DE PAGE : 32
CURRENT WORDING: Aucun tournoi ou jamboree de hockey mineur ne peut être approuvé s'il commence durant la fin de semaine du développement, les séries de zone ou la fin de semaine du championnat provincial.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Aucun tournoi ou jamboree de hockey mineur ne peut être approuvé s'il commence durant la fin de semaine du développement , les séries de zone ou la fin de semaine du championnat provincial.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Modification – la fin de semaine du développement n'est plus organisée.	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					